



A STAR ALLIANCE MEMBER 

REGLEMENT DU JEU : "**PARTEZ A VARSOVIE AVEC LOT POLISH AIRLINES**"

(Salons Mahana, Lyon, du 27 Février-1^{er} mars 2015
& MAP, Paris, du 19 au 22 mars 2015)

ARTICLE 1. ORGANISATEUR ET LOI APPLICABLE

La société LOT POLISH AIRLINES située au 101, rue d'Aboukir 75002 PARIS , immatriculée au RCS de Paris n° 1992 B 13715 - filiale étrangère de la société LOT POLISH AIRLINES S.A., Immatriculée au KRS de Varsovie (Pologne) n° 0000056844, Société Anonyme au capital de 4 476 737 PLN zloty polonais (1 077 953 EUR), dont le siège social est situé au 39, rue du 27 Stycznia 00-906 WARSZAWA - POLOGNE, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du **26/2/15 au 24/05/15** (ci-après, le " Jeu ").

Le Jeu, le Site et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français. Le Jeu est accessible sur le site www.lot-france.info/jeu (ci-après le " Site ").

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le fait de s'inscrire au Jeu implique l'acceptation sans réserves et le respect des dispositions du présent règlement, accessible sur le Site lors de l'inscription d'un participant et à tout moment durant le Jeu sur le Site.

2.1 Conditions d'inscription au Jeu

La participation au Jeu est ouverte à toute personne résidant en France métropolitaine (incluant la Corse), à l'exclusion du personnel de l'Organisateur et de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du Jeu et de leur famille proche (parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer).

2.2 Données des participants

En application de la loi " informatique et libertés " du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant auprès de l'Organisateur du jeu et pendant la durée du jeu auprès :

LOT POLISH AIRLINES, 101 RUE D'ABOUKIR, 75002 PARIS

Sous réserve de leur consentement explicite ou, selon les cas, à défaut d'opposition de leur part, les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par l'Organisateur et/ou ses partenaires afin de mieux les servir et de les informer de leurs nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser.

2.3 Validité de la participation

Les informations et coordonnées fournies par le participant doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du Jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de gagnant.

Il est rigoureusement interdit pour un participant de jouer avec plusieurs adresses e-mail, ainsi que de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne. Un seul et unique compte de joueur sera ouvert par une même personne possédant les mêmes nom, prénom et adresse e-mail et domicile.

ARTICLE 3. PRINCIPES DU JEU

3.1 Mécanique du Jeu

Pour participer au Jeu et tenter de gagner, le participant doit :

- Se connecter entre le **27 février 2015 au 24 mai 2015** au Site,
- **Compléter le formulaire d'inscription au Jeu en ligne en répondant à la question et en indiquant son nom, son prénom, et son adresse e-mail valide.**

Toute inscription formulée avec des informations incomplètes, erronées ou en violation au présent Règlement sera considérée comme nulle par l'Organisateur.

Le participant valide sa participation en cochant la case « j'accepte le règlement du jeu-concours » et en cliquant sur le bouton « je valide », et passe à la Question principale qui doit valider sa participation.

Si la bonne réponse est donnée, le participant devient éligible au tirage au sort pour remporter un des lots attribués.

ARTICLE 4. DOTATIONS

Le jeu est composé de 7 dotations attribuées par tirage au sort. Chaque gagnant ne pourra remporter qu'une seule dotation.

- lot 1/ Un voyage Aller/Retour pour 2 personnes à Varsovie, comprenant 2 billets Aller/retour au départ de Paris CDG1 ou Genève sur la compagnie LOT Polish

Airlines, et une nuitée d'hôtel à Varsovie (offerte par l'Office de Tourisme Polonais), d'un montant maximum de mille Euros TTC (prix public) par billet à utiliser par le gagnant et la personne de son choix,

- lots 2 et 3/ **Maquette d'avion LOT Polish Airlines**
- lots 4 et 5/ **Lot de guides touristiques Mondeos sur la Pologne, les Pays Baltes, Moscou/Saint-Pétersbourg, La Roumanie et la Bulgarie**
- lots 6 et 7/ **Sac à dos ou autre objet de l'Office de Tourisme Polonais'**

Conditions d'utilisation du lot 1 : Un voyage Aller/Retour pour 2 personnes à Varsovie, comprenant 2 billets Aller/retour au départ de Paris CDG1 ou Genève sur la compagnie LOT Polish Airlines et une nuitée d'hôtel à Varsovie (offerte par l'Office de Tourisme Polonais), d'un montant maximum de mille Euros TTC (prix public) par billet à utiliser par le gagnant et la personne de son choix.

Toutes les autres prestations que celles précisées dans l'intitulé du jeu (exemple : restauration, logement et tout autre frais) seront à la charge du gagnant.

Il est précisé que pour les 2 titres de transport A/R des lots gagnés, les conditions suivantes s'appliquent:

Les billets sont délivrés sur les vols opérés par LOT Polish Airlines entre Paris CGD1 ou Genève et VARSOVIE Frédéric Chopin en moyens propres, dans la limite des places disponibles et dans les classes de réservation dédiées (O/U/L/V/W) en classe de transport économique. Une période d'embargo du 15 Décembre 2015 au 15 janvier 2016 ne permet pas la confirmation du voyage pendant cette période.

Les titres de transport doivent être utilisés uniquement par le gagnant et la personne de son choix, aux mêmes dates et sur les mêmes vols.

Période de réservation des billets : **du 26 mai 2015 au 18 décembre 2015**. Si la réservation n'est pas effectuée durant la période de réservation, le gagnant perdra son lot.

Les billets peuvent être utilisés pour un voyage **du 27 juin 2015 au 31 mars 2016**. Les billets sont à demander par le gagnant au moins 1 mois à l'avance au bureau LOT Polish Airlines à Paris par email (paris.office@lot.pl) ou par Téléphone (01 47 42 66 24 de 9h30 à 17h du lundi au vendredi sauf jours fériés) en mentionnant le Jeu "PARTEZ A VARSOVIE AVEC LOT POLISH AIRLINES 2015"

Les modifications de réservation ne sont pas autorisées après émission des billets.

Les billets seront émis exclusivement sous format électronique.

Les billets seront non cessibles, non échangeables, non modifiables après réservation et ne donneront lieu à aucune compensation sous quelque forme que ce soit (remboursement de la valeur unitaire des billets et /ou du circuit en espèces) et à aucun gain de miles.

ARTICLE 5. DESIGNATION DES GAGNANTS

La désignation des gagnants s'effectuera par tirage au sort le **26 MAI 2015**, qui sera effectué par LOT Polish Airlines de manière aléatoire à partir de la liste des noms/emails participants, fournie par l'Opérateur du jeu.

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation les concernant.

Les participants désignés lors du tirage seront contactés par courrier électronique par l'Organisateur. Si un participant tiré au sort ne se manifeste pas dans les 15 jours suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

ARTICLE 6. GRATUITE DE LA PARTICIPATION

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation. Les frais engagés pour la participation aux tirages au sort via Internet seront remboursés sur demande adressée exclusivement par courrier adressé à l'Opérateur de ce Jeu assistant l'Organisateur dans l'organisation du Jeu :

LOT POLISH AIRLINES, 101 RUE D'ABOUKIR, 75002 PARIS

Le montant forfaitaire du remboursement correspondant aux éventuels frais de communication téléphonique occasionnés pour s'inscrire au Jeu, y participer et se connecter pour consulter les résultats sera de 0.61€.

Le cas échéant, toute demande de remboursement devra être envoyée dans les 15 (quinze) jours suivant la participation et comporter dès la demande de remboursement ou dès leur disponibilité, les documents et informations suivantes relatifs au participant :

- son nom, son prénom, son adresse postale et son adresse électronique
- une photocopie de sa carte d'identité
- la date et l'heure de sa participation
- dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne pourra être prise en compte. Toutefois, tout accès au Site effectué sur une base gratuite ou forfaitaire (au moyen d'une connexion par câble, ADSL, Wi-Fi ou liaison spécialisée, etc.) ne pourra donner lieu à aucun

remboursement dans la mesure où le fait pour le participant de se connecter au Site et de participer au Jeu ne lui aura occasionné aucun frais ou débours spécifique.

ARTICLE 7. RESPONSABILITE

Les images utilisées sur le Site, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le Site, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du Jeu avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments déjà existants, serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de l'Organisateur ou de ses prestataires tels que l'Opérateur du Jeu agissant pour le compte de l'Organisateur.

L'Organisateur ou ses prestataires tels que l'opérateur du Jeu agissant pour le compte de l'Organisateur, ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Il se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation. En particulier, l'Organisateur ou ses prestataires décline toute responsabilité pour le cas où le Site serait indisponible au cours de la durée du Jeu, ou en cas de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort automatisé qui ne lui serait pas imputable ou pour le cas où les informations fournies par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

L'Organisateur ou ses prestataires se réservent le droit de remplacer toute dotation qui leur serait indisponible par une autre dotation de valeur équivalente.

Les prix ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangés, ni faire l'objet d'un versement de leur valeur en espèces à la demande du gagnant. Le gagnant s'engage à ne pas rechercher la responsabilité de l'Organisateur ou de ses prestataires en ce qui concerne la qualité, les caractéristiques ou le fonctionnement d'un produit ou d'un service offert en dotation dans le cadre du Jeu, dans la mesure où l'Organisateur n'en est pas le distributeur, le producteur ou le fabricant.

ARTICLE 8. DEPOT DU REGLEMENT

Le règlement du Jeu est déposé auprès de la SCP LACHKAR GOUGUET THOMAZON BICHE, Huissiers de Justice, 156, rue Montmartre 75002 Paris, France. Le règlement est accessible à partir du Site durant le Jeu. Il est également disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Opérateur du Jeu agissant pour le compte de l'Organisateur, à l'adresse suivante :

LOT POLISH AIRLINES, 101 RUE D'ABOUKIR, 75002 PARIS